

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-deux
le MERCREDI 06 JUILLET à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Léo LAGRANGE, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Vingt-huit Juin
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2022/35

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. BONNAIRE Serge (proc. Mme le Maire), Mme LEROY Martine (proc. M.
MONBAILLY), M. GUILBERT Richard (proc. M. MONBAILLY), absents excusés.
M. TEN Arnaud, absent non excusé.

OBJET :

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION A LA CHORALE

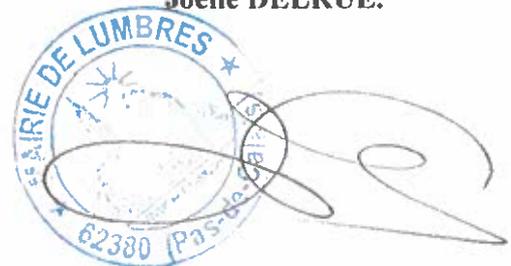
La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que,
lors de sa réunion en date du 20 Janvier 2022, le Conseil Municipal avait décidé de
ne demander aux membres de la chorale que la moitié de la participation initialement
prévue à la condition que les cours reprennent dans le courant du premier trimestre.
Or, seuls quelques cours ont pu être donnés.

C'est la raison pour laquelle Madame le Maire propose la gratuité des cours pour
l'année 2021/2022.

Les personnes ayant déjà payé seront remboursées.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité,
cette proposition.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 07/07/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 07 JUIL. 2022
et publication ou notification
du 07 JUIL. 2022



Le Maire,
Joëlle DELRUE